



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2023
2023/020**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi huit mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Irène AMATO, M. Ibrahim MAKO OLOW, M. Yannick DANIEL, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Arnaud COURJAL, M. Denis SEBILO, M. Christophe LIÈGE, Mme Florence LEPY, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Claudie LELECQUE (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE)

Secrétaire de séance : Mme M. GUILLEUX

ACTION DE SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DE SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE

Rapporteur : Christelle CHASSÉ.

Madame la Maire explique que le séisme et sa réplique qui ont dévasté le sud-est de la Turquie et le nord-ouest de la Syrie le 6 février ont fait plus de 50 000 morts. Les populations de ces 2 régions ont tout perdu et de nombreuses familles se retrouvent dans la rue. L'aide humanitaire est indispensable pour faire face à cette situation de crise.

Elle propose de verser une aide de 1 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO).

Créé en 2013, le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (commune en cas de conflit).

La gestion des fonds est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la possibilité pour les collectivités de verser une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires par l'intermédiaire du FACECO,

CONSIDERANT la crise humanitaire provoquée par le séisme et sa réplique du 6 février en Turquie et en Syrie

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ VOTER une aide d'urgence de 1 000 € pour les populations victimes de séismes en Turquie et en Syrie
- ◆ DIRE que le versement sera effectué au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)
- ◆ DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 14 mars 2023
Et de la publication, le 15 mars 2023

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ

